

Lire une étiquette énergétique pour choisir un électroménager

Nouvelle étiquette de classe énergétique depuis mars 2021. L'objectif est d'apporter une simplification à la classification et d'y ajouter de nouvelles informations.

Ancienne classification classification (A+++ à D)



Nouvelle (A à G)



– Nouvelles informations :

- La durée moyenne du programme économique
- Présence d'un QRcode pour accéder à d'autres informations sur le produits.
- **Appareils bruyants** : Le niveau sonore est exprimé en décibel et une classe de A à D est ajoutée.
- **Machine à laver et lave-vaisselle** : La consommation d'énergie pour 100 lavages et la consommation d'eau est exprimée par cycle plutôt que par an.
- **Télévision** : ajout de la consommation en basse définition et en haute définition (HDR) en Kwh/1000h.

Machine à laver

45 kWh /



Télévision

33 kWh/1000h



Frigo

163 kWh/annum



Lire une étiquette énergétique pour choisir un électroménager

Depuis 2021, la nouvelle étiquette est présente sur l'ensemble des électroménagers sauf pour les sèche-linge, chauffe-eau, chaudières, climatiseurs et hottes.

D'autres informations peuvent être utiles pour bien choisir son appareil comme :

- La capacité : le nombre de couverts pour un lave-vaisselle, en kilo pour le linge, en litre pour le frigo
- L'efficacité d'essorage pour un lave-linge
- La taille de l'écran pour les télévisions
- La puissance pour une chaudière
- ...

Pour estimer le coût en électricité, il faut multiplier les kwh par 0.4€/kwh (prix moyen de l'énergie en janvier 2025).

Nous pouvons nous fier aux étiquettes pour choisir son électroménager mais :

- **Il peut exister un décalage entre la consommation réelle chez soi et celle indiquée sur l'étiquette.** Les mesures sont réalisées sur base d'un protocole standard à tous les fabricants afin de comparer les différents appareils sur la même base. Ces conditions de tests ne révèlent donc pas toujours la réalité. Par exemple pour un appareil de lavage, le fabricant établit l'étiquette sur le programme économique. Si un autre programme est utilisé, ça ne sera pas la même consommation.
- **L'étiquette est établie par le fabricant lui-même** et non pas un organisme indépendant. Il n'y a pas de contrôle automatique sauf en cas de plainte comme par exemple un organisme de défense des consommateurs.